

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2022

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Jean-Marc GIROD, Michaël STEHLIN, Frédéric MEYNET, Laurent NAZAIRE, Jean-Marc BOUVIER, Jacques LUTEL, Elodie DUBUISSON, Nathalie DELALE-FUKAO, Marie-Noëlle FAVRE

Absente excusée : Florent FAVRE (pouvoir à Frédéric MEYNET), Nicole JOSSE-MINDA

Absent : Adrien CHEVALLET

Secrétaire de séance : Elodie DUBUISSON

PRÉSENTATION D'UN PROJET D'EXPLOITATION AGRICOLE

Laëtitia Toison et Julien Chatelain sont présents pour présenter leur projet d'exploitation agricole prévue sur le bas du Chef-Lieu.

Le compte-rendu du 25 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

I – VENTE DES PARCELLES COMMUNALES DES CHALETS DE LA BUCHILLE

Monsieur Jean-Marc BOUVIER ne participe ni à la discussion, ni au vote.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les baux de la Buchille, passés avec chaque propriétaire de chalet en 1989 pour une durée de 30 ans, sont échus depuis 2019. Il est donc nécessaire de régulariser la situation foncière. Elle rappelle que plusieurs réunions d'échanges se sont tenues en mairie avec les propriétaires. Lors de la dernière réunion du 13 novembre 2021, il a été proposé aux propriétaires le choix entre :

- L'acquisition de la parcelle communale supportant le chalet au prix de 45 euros/m²
- Le renouvellement par un bail emphytéotique pour une durée de 30 ans au prix de 1.50 euro/m² comme décidé par délibération du 10 novembre 2021.

A la suite de cette proposition, les propriétaires suivants se sont prononcés pour une acquisition du terrain.

Madame le Maire propose donc de vendre les parcelles communales situées au lieu-dit « Les chalets de la Buchille » et relatées ci-dessous au prix de 45 euros/m² :

Acquéreur(s)	Parcelle cadastrale	Surface (m ²)	Prix (euros)
Monsieur Paul Maurice BIDAL	E 31	243 m ²	10 935 €
Monsieur Armand André LEBAAD Madame Béatrice Michelle BOUVIER	E 50	307 m ²	13 815 €
Madame Claudine Marie-Françoise MEYNET	E 1013 E 33	230 m ² 38 m ²	12 060 €

Monsieur Jean-Marc André BOUVIER	E 1030	220 m ²	9 900€
Madame Astride Léontine Joséphine TRABICHET	E 30	241 m ²	10 845 €
Monsieur Marcel JACQUIER Madame Martine Marie CHATELAIN	E 40	196 m ²	8 820 €
Madame Nicole Julie Célénie BOUVIER	E 1021	268 m ²	12 060 €
Monsieur Jean-Louis Marie MOREL-VULLIEZ Madame Ghislaine Marie GEROLA	E 42	150 m ²	6 750 €
Monsieur Bernard François MEYNET	E 32	248 m ²	11 160 €
Madame Nathalie Ginette Michèle BIDAL	E 35	257 m ²	11 565 €

Monsieur Claude Bernard André TURILLON Madame Christiane Annie Claudia MEYNET	E 49	307 m ²	13 815 €
Monsieur Yves Bernard MOREL-CHEVILLET Madame Marie Marguerite CHEVALLET	E 38	162 m ²	7 290 €
Monsieur Fabrice BOUVIER	E 43	162 m ²	7 290 €
Monsieur Anthony Pascal CURSAT Madame Carole Yvette MOREL-CHEVILLET Monsieur Pascal Louis Jean-Claude MOREL-CHEVILLET	E 46	246 m ²	11 070 €
Monsieur Jean Paul BONDAZ	E 1016	251 m ²	11 295 €
Monsieur Jean Marie TRABICHET	E 39	207 m ²	9 315 €
Monsieur Marc Edmond TRABICHET Madame Viviane Marie-Claude TRABICHET	E 41	209 m ²	9 405 €
Monsieur Christian François Joseph MOREL-CHEVILLET Madame Valérie Yvette COTTET-DUMOULIN	E 37	258 m ²	11 610 €
Monsieur Pierre Aristide MEYNET	E 34	259 m ²	11 655 €
Monsieur Jérémy Bruno Hervé CHARLES Monsieur Adrien Michel André CHARLES Madame Isabelle MOREL-VULLIEZ	E 44	200 m ²	9 000 €
Madame Isabelle MOREL-VULLIEZ Madame Ginette Joséphine TAIARIOL Madame Marie Jose MOREL-VULLIEZ Monsieur Bruno MOREL-VULLIEZ	E 45	245 m ²	11 025 €

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix POUR et 1 voix CONTRE, décide de vendre les parcelles communales relatées ci-dessus aux prix indiqués, autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, précise que les ventes seront passées par acte authentique en la forme administrative et que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs et précise que l'ensemble des taxes et droits de mutations seront à la charge des acquéreurs.

Madame le Maire indique que la signature des actes est prévue le 2 avril prochain.

II – ADHÉSION A L'ASSOCIATION PEFC AUVERGNE RHONE ALPES (CERTIFICATION GESTION FORESTIERE DURABLE)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les

garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'engager dans le processus de certification et d'accepter toutes les conditions de cette adhésion et charge Madame le Maire de demander à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

Madame le Maire précise qu'aujourd'hui, la plupart des financeurs conditionnent leurs aides à l'adhésion préalable du demandeur à un certificat tel que le PEFC.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les autres points initialement prévus à l'ordre du jour, à savoir programme ONF des travaux en forêt 2022, demande de subvention CDAS 2022 travaux mairie école et demande de subvention à la Région pour l'aménagement du parking-relais sont reportés à une prochaine séance du conseil municipal en raison d'un manque d'informations.

III – QUESTIONS DIVERSES

- **Démission d'un conseiller municipal** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Sophie Chatelain, par courrier réceptionné le 14 février dernier. La démission a été actée et transmise à Monsieur le Sous-Préfet.
- **Orientations budgétaires 2022** : la commission des finances et du budget s'est réunie à deux reprises pour analyser les résultats 2021. L'épargne brute s'est améliorée, après une année 2020 fortement impactée par le réaménagement de la dette. Madame le Maire rappelle les 3 grands axes d'investissement du mandat, à savoir :
 - La restructuration et l'agrandissement de la Mairie-Ecole,
 - Les travaux de sécurisation des traversées et de requalification paysagère du Chef-Lieu, Sous-La-Côte et du Lavouet,
 - La poursuite des travaux sur le réseau d'eau potable et d'eaux usées.

Pour l'année 2022, le budget d'investissement sera consacré aux travaux de la mairie-école, dont les premières factures ont été réglées fin 2021 et les premiers acomptes de subventions versés. Une grande partie des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du chef-lieu seront pris en charge sur l'enveloppe communale voirie de la CCHC, avec la réalisation d'un emprunt remboursé sur ces mêmes crédits voirie CCHC. L'aménagement de la place de la Vogue, ainsi qu'une part de travaux ne relevant pas du programme voirie CCHC seront financés directement sur le budget de la Commune. Des dossiers de demandes de subventions ont été sollicités auprès du Département de la Haute-Savoie et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Concernant le programme Eau/Assainissement, il se poursuit en 2022 avec la réalisation du dernier secteur Réseau de collecte eaux usées de la La Côte d'en Haut - tranche 2 et l'interconnexion des réservoirs Les Granges Bouvier / La Côte en lien avec les travaux réalisés pour la fibre optique.

En fonctionnement, les recettes sont relativement stables ; compte-tenu des augmentations des prix de l'énergie, la maîtrise des charges de fonctionnement sera complexe. Les cessions (tracteur, ancien pèse-lait et terrain de la Côte) ont permis d'avoir des recettes supplémentaires.

Un travail sur les valeurs locatives reste à faire, le travail sur les biens vacants et sans maître se poursuit.

- **PLUi-H** : l'enquête publique a pris fin hier 28 février. Les commissaires enquêteurs devront rendre leurs conclusions au vu de toutes les observations collectées sur le registre d'enquête.
- **Urbanisme** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place, à l'échelle de l'intercommunalité, d'un conseil du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), organisme qui pourra donner son avis avisé sur certains projets. A cet effet, ses représentants, accompagnés du service instructeur de la CCHC et des élus, ont fait une visite de la Commune, pour mieux appréhender notre territoire.
- **Travaux en cours** :
Mairie-école : la maçonnerie est terminée, les piliers du préau, les raccordements des eaux pluviales et eaux usés sont également terminés.
Eglise : la mise en conformité des installations électriques est achevée.
- **Projet voie verte** : un projet de voie verte porté par la CCHC, sur les 4 communes du Brevon, est en cours d'étude. Les chemins existants seront utilisés au maximum. Une réunion aura lieu en mairie de Vailly le 8 mars prochain.
- **Conseil Municipal des Jeunes** : la séance d'installation du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le 26 mars prochain.
- **Four de Pimberty** : le Conseil Municipal est informé de la demande faite par Fernand Favre pour que la concession foncière qu'il avait pour l'entretien du four de Pimberty lui soit renouvelée. Sa demande sera étudiée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 5 avril 2022 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h.

Le Maire,

Yannick TRABICHET

